

## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211.1 et suivants,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R.44 et 225,  
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,  
VU l'article R.610-5 du code pénal,  
VU la demande présentée par Madame Mélina GILBERT demeurant n°17, Rue Haute Saint Michel 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer son déménagement le samedi 14 avril 2018 de 8h00 à 11h00 et d'interdire la circulation de la Rue Haute Saint Michel de 8h00 à 11h00.

**CONSIDERANT** que ce déménagement ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'il nécessite la mise en place d'une réglementation du stationnement.

### ARRETE

- Article 1 :** Le déménagement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée du déménagement, une autorisation de voirie est donnée pour le stationnement du véhicule de déménagement, devant et au plus près du n°17, Rue Haute Saint Michel, le samedi 14 avril 2018 de 8h00 à 11h00. La circulation sera interdite Rue Haute Saint Michel, une déviation sera mise en place par le demandeur par la Rue du Coq et la Place Emile Parrain.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de ce déménagement.
- Article 4 :** Le demandeur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que ce déménagement pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le neuf avril deux mille dix-huit.

#### Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Madame Mélina GILBERT.*

Pour le maire & les.....  
~~Adjoint(s) empêché(s)~~  
Et par suppléance  
Le.....  
.....  
.....

Etienne LEJEUNE



Le Maire,

Jean-François MUGUAY